

Qu'est-ce qu'un chanoine ?

La cathédrale est l'église de l'évêque, qui y a sa « cathèdre » (fauteuil). C'est aussi l'église des chanoines, une communauté de clercs chargés d'assister l'évêque.

1. Une communauté séparée du reste de la ville

A. Le mot « chanoine » vient du latin « canonicus » et signifie : celui qui vit en respectant les canons, c'est-à-dire les prescriptions d'une Règle. Cette Règle a été élaborée à l'époque carolingienne, par l'évêque Chrodegang de Metz. L'empereur Louis-le-Pieux en a assuré la diffusion lors du concile d'Aix-la-Chapelle (816). Voici un extrait de cette Règle :

« Il est nécessaire que l'enclos où le clergé confié à l'évêque doit vivre selon les canons soit entièrement entouré d'un solide rempart afin qu'absolument personne ne puisse entrer ou sortir sans passer la porte ».

A quel type de communauté cette organisation se réfère-t-elle ?

- une cité
- une abbaye
- un collège
- un château

B. A Meaux, cet enclos n'a pris la forme d'un véritable mur de pierres qu'à la fin du Moyen Âge. Auparavant, les habitants s'étaient fermement opposés à la construction d'un rempart qui aurait entravé la circulation au sein de la ville, le long de la cathédrale.

« La populace de cette ville sans respect pour le sacerdoce, ni même pour le lieu saint, n'avait point honte d'aller faire ses ordures aux portes des chanoines, et jusque sous les murs de l'église cathédrale même. Ceux-ci se plaignirent à diverses reprises de cette insolence, mais toujours inutilement. Ils prirent donc la résolution de fermer de murs et l'église et leurs maisons claustrales, pour se mettre dorénavant à l'abri de pareilles insultes ; mais les magistrats s'y opposèrent avec opiniâtreté ; et ce que les chanoines bâtissaient de jour, les habitants l'abattaient de nuit.»

Dom Toussaints du Plessis, *Histoire de l'église de Meaux*, 1731, livre I, p.247.

Un peu d'aide pour le vocabulaire de ce texte ? voir :
choix de textes n°2 : « usages et rituels »

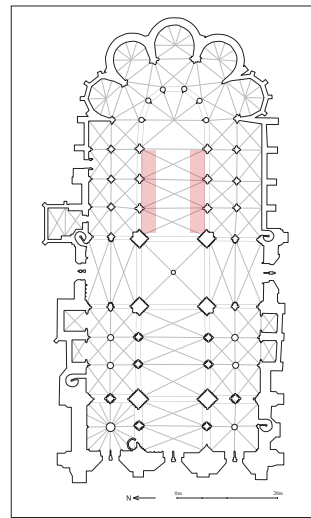
Quelle est la raison invoquée par les chanoines pour construire un mur autour de leur quartier ?

Quels sont les bâtiments qu'ils souhaitent enclore ?

Comment les habitants de Meaux réagissent-ils à cette décision ?

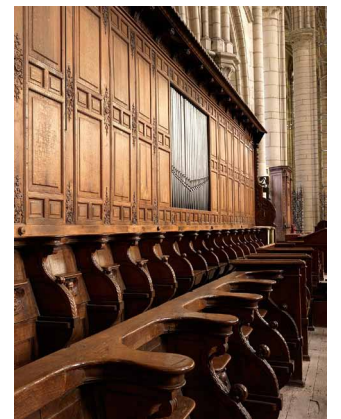
Que peux-tu en déduire sur le statut de la cathédrale : à qui appartient-elle ? Qui y a accès ?

C. Au sein de la cathédrale, les chanoines disposent de sièges qui leur sont réservés : les stalles.



Comment s'appelle la partie de la cathédrale qui abrite ces stalles ?

Pourquoi y en a-t-il autant ?



D. Lorsqu'ils viennent assister à l'office dans la cathédrale, les chanoines se reconnaissent à un signe distinctif : l'aumusse, une sorte d'écharpe en fourrure qu'ils portent sur le bras gauche.



Entoure en rouge l'aumusse de ce chanoine sur la photo.

Un peu d'aide ? voir visite n°9 : « l'Ecce homo »

2. Une communauté riche

A. L'ensemble des chanoines forme le « chapitre ». Ce chapitre est une communauté qui possède de nombreux biens : des maisons, des terres, des bois... Ces biens lui sont notamment offerts en échange de prières. Voici une donation faite par un chanoine de Meaux à sa communauté, et enregistrée par l'évêque :

« Pierre, par la grâce de Dieu évêque de Meaux, salut dans le Seigneur à tous ceux qui liront ces lettres. Que tous sachent que Milon de Vaucourtois, chanoine de Meaux, avec l'accord du chevalier Adam de Rutel son frère, a assigné en notre présence au chapitre de Meaux une rente de vingt sous sur ses maisons « de Darnetal », sises à Meaux. Cette rente sera perçue deux fois par an, à la Saint-Rémi et à Noël. Quiconque habitera lesdites maisons sera tenu de payer cette somme. Et si, auxdits termes, le chapitre n'est pas payé dans la quinzaine, il pourra faire ôter les portes de la maison et saisir les biens de ceux qui y demeurent. En échange de ces deniers, le chapitre devra entretenir un luminaire et fournir l'huile pour qu'il brille jour et nuit devant l'autel de la Vierge, au chevet de la cathédrale Saint-Etienne. Et ledit Adam l'a approuvé, en me prêtant serment. Fait en l'an de grâce mille deux cent vingt-cinq, au mois de mai. »

Extrait du « cartulaire A » du chapitre cathédral de Meaux, manuscrit du XIII^e siècle conservé à la Médiathèque Luxembourg. Texte original (en latin) édité par Peter Kurmann. Traduction : J. Förstel.

Quelle est la somme donnée au chapitre ?

Qui doit la payer ?

Que doit faire le chapitre en échange ?

B. Grâce à de nombreux dons de ce type, le chapitre possédait de l'argent et des terres, en ville et dans la région. Il percevait aussi des redevances en nature, notamment des céréales. Pour les stocker, les chanoines disposaient près de la cathédrale d'un bâtiment que l'on appelle le « Vieux-Chapter ».



D'après le plan, quels sont les édifices qui entourent ce « Vieux-Chapter » ?

Qu'en déduis-tu sur l'organisation de cette partie de la ville : qui occupe ce quartier de Meaux ?

A quoi te fait penser ce bâtiment :

- à un château
- à une église
- à un théâtre

Pourquoi ?

Qu'est-ce que cela signifie sur les relations entre les chanoines et l'évêque, dont le palais s'élève juste à côté ?

Les chanoines formaient donc une communauté puissante, pas toujours d'accord avec l'évêque ni avec les habitants de la ville ! Ils ont joué un rôle très important dans la construction de la cathédrale, mais la perte d'une grande partie de leurs archives, à la Révolution, empêche de connaître le détail de leurs interventions. A cette époque, le chapitre a été dissous ; il a cependant été rétabli en 1803, sous le Premier Empire. Le titre de « chanoine » est toujours en vigueur (le curé de la cathédrale est par exemple « chanoine honoraire ») mais il n'existe plus à Meaux l'équivalent du chapitre cathédral tel qu'il était constitué au Moyen Âge.